

GROUPE ONE EXPERIENCE

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
31 DECEMBRE 2023**

ONE EXPERIENCE SA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9.162.167 €

Siège social : 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-

BILLANCOURT

824 187 579 RCS NANTERRE

SOMMAIRE

1 RAPPORT DE GESTION

2 COMPTES CONSOLIDÉS

3 COMPTES SOCIAUX

4 CONVENTIONS REGLEMENTÉES

GROUPE ONE EXPERIENCE

**RAPPORT DE GESTION
31 DECEMBRE 2023**

ONE EXPERIENCE SA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9.162.167 €

Siège social : 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-

BILLANCOURT

824 187 579 RCS NANTERRE

ONE EXPERIENCE

Société anonyme au capital de 9 162 167 €

Siège social : 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
824 187 579 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, en vue notamment (i) d'approuver les comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 de la société ONE EXPERIENCE SA (la « **Société** ») et (ii) de vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe, de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

Il vous sera, par ailleurs, donné lecture des rapports dans lesquels votre Commissaire aux Comptes relate les conditions d'exercice de sa mission et fait état des conclusions auxquelles l'ont amenés les divers contrôles et vérifications effectués par ses soins dans le cadre du mandat que vous lui avez confié.

Nous vous précisons que le présent rapport, les rapports sur les comptes annuels (sociaux et consolidés) et spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et des comptes consolidés et, de façon générale, l'ensemble des documents sur lesquels porte le droit de communication des actionnaires, ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société.

L'objet du présent rapport est de vous communiquer des informations sur l'activité de la Société et du Groupe ainsi que des informations nécessaires au vote des résolutions qui vous seront soumises lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le 27 juin 2024.

1. Activité du Groupe

La Société est la société-mère du Groupe ONE EXPERIENCE (le « **Groupe** »), lequel est propriétaire et gestionnaire de lieux d'exception en France (sites événementiels et touristiques, espaces de co-working et co-living).

1.1 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

ONE EXPERIENCE poursuit dans la gestion de ses actifs et le développement de ses activités en se focalisant sur la rentabilité. Le groupe a d'ores et déjà rationalisé son portefeuille d'actifs pour se concentrer sur les actifs les plus rentables et il oriente ses investissements vers les activités actuellement les plus contributives dont :

- L'événementiel, essentiellement via la production d'événements BtoB d'envergure avec l'intervention de l'agence Compagnie Meeting, et à travers l'exploitation de ses lieux propriétaires exclusifs tels que le yacht Joséphine parfaitement situé au cœur de Paris.
- L'activité co-living opérée par « One Nest », en ciblant prioritairement la clientèle entreprise et avec notamment de nouveaux projets de développement sur la région grand ouest dans l'objectif d'atteindre une taille critique sur ce marché dynamique

1.2 Evènements significatifs de l'exercice 2023

Changement de dénomination sociale

L'Assemblée Générale du 28 juin 2023 a décidé de modifier la dénomination de la société IMMO BLOCKCHAIN qui sera désormais dénommée ONE EXPERIENCE.

Augmentation de capital

Sur la base de la délégation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 mai 2022, il a été réalisé en juin 2023 une augmentation de capital d'un montant total de 1,425 M€ par émission de 1.295.455 actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé.

Suite à cette opération, le capital social de la société s'élève désormais à 9 162 167 euros.

1.3 Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a engagé aucune démarche en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice 2023.

1.4 Prises de participations significatives dans les sociétés ayant leur siège social en France ou prises de contrôle de telles sociétés intervenues au cours de l'exercice

- En mai 2023, augmentation de la participation de la société ONE EXPERIENCE dans la société GALET, Hôtel et spa 3 étoiles pour détenir 100% des actions.
- En mai 2023, augmentation de la participation de la société ONE EXPERIENCE dans la société LES ORMES, domaine avec château à Ouzouer des champs pour détenir 100% des actions.
- En date du 18 juillet 2023 ; la société ONE EXPERIENCE a fait l'acquisition de 100% des actions de la société COMPAGNIE MEETING, agence de communication événementielle constituée en 1997 et qui a pour activités la conception, la réalisation et la production de toutes manifestations événementielles dans le domaine de la communication des entreprises.

1.5 Cession de filiales

- En février 2023, la société ONE EXPERIENCE a cédé la société REAVILZ, détenue à 80%.

1.6 Création de sociétés filiales ayant leur siège social en France

Néant.

1.7 Événements intervenus depuis la clôture

- Arrêt de l'activité DIMOBA, déficitaire en 2023.
- Arrêt de l'activité CAPDEL, déficitaire en 2023.
- Avec effet au 1er janvier 2024 la société ONE EXPERIENCE a cédé la totalité de sa participation dans la société LA BOULEAUNIÈRE, déficitaire en 2023 et jugée non stratégique pour le Groupe
- Avec effet au 1er janvier 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé la totalité de sa participation dans la société SCI RHODOS, déficitaire en 2023 et jugée non stratégique pour le Groupe
- Avec effet au 1er janvier 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé la totalité de sa participation dans la société SCI FERME DE LA CORDE déficitaire en 2023 et jugée non stratégique pour le Groupe

1.8 Indication sur l'utilisation des instruments financiers

La Société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou de taux).

1.9 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Néant

2. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société – comptes sociaux

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 25 000 € contre 0 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 140.330 € contre 75.964 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à (113.022) € contre (75.962) € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à (883.529) € contre 36.680 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi à (996.551) € contre (39.282) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (834.153) €, l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par une perte de (918.143) € contre une perte de (480.597) € pour l'exercice précédent.

3. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe – comptes consolidés

En 2023 le Chiffre d'affaires du Groupe a cru de 63% (notamment du fait des croissances externes), l'objectif 2024 est de continuer cette croissance et d'améliorer la rentabilité. A ce titre certaines activités déficitaires ont été arrêtées et les actifs déficitaires cédés début 2024.

One Experience clôture l'exercice en forte croissance (+63%). L'objectif 2024 est de renouer avec la rentabilité ; le curseur est mis sur les activités les plus stratégiques en ce sens. Le Groupe a les capacités de mener une croissance rentable tandis que son développement s'inscrit sur des marchés toujours très porteurs.

4. Présentation des comptes – Méthodes d'évaluation

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous vous précisons qu'aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues.

5. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (703) K€.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (1.019.264) €.

Nous vous proposerons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- au compte « report à nouveau » pour (1.019.264) €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende depuis sa constitution.

6. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts nous vous demanderons également, lors de l'assemblée, de constater qu'une charge somptuaire de 178€, correspondant à la taxe sur les véhicules des sociétés, a été enregistrée au cours de l'exercice.

7. Information sur les délais de paiement « fournisseurs » et « clients »

En application des dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes au regard des délais de paiements fournisseurs et clients :

- Le tableau des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu figure en **Annexe 1** ;
- Le tableau des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu figure en **Annexe 2**.

8. Tableau des résultats des cinq derniers exercices clos

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats des cinq dernier exercices clos de la Société figure en **Annexe 3**.

9. Evolution du titre admis sur le marché Euronext Growth Paris au cours de l'exercice 2023

Au 31 décembre 2023, le cours de l'action, admise aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (code ISIN FR0013266772 ALEXP) s'établissait à 0,442 €.

L'évolution du cours de l'action de la Société durant l'exercice 2023 figure en **Annexe 4**.

10. Situation des filiales et participations au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023 votre Société détenait directement/indirectement :

- **COMPAGNIE MEETING** : Détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE MEETING, société par actions simplifiée au capital de 60.000 € dont le siège se situe 162 RUE PERRONET, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE et immatriculée sous le numéro unique 413 893 447 R.C.S. Nanterre. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 2.043.250 € et un résultat net de 76.661,22 €
- **DIMOBA** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société DIMOBA, société par actions simplifiée au capital de 3.019.417 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 828280560 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 110.645€ et un résultat net de (100.034) €.
- **FERME DE LA CORDE** : détention directe de 33,33% du capital et des droits de vote de la société FERME DE LA CORDE, société civile immobilière au capital de 1.200 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 880 916 150 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 59.609 € et un résultat net de 3.781 €.
- **GALET** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société GALET, société par actions simplifiée au capital de 15.315 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 894 184 738 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 505.009 € et un résultat net de (24.600) €.
- **INVESTOKEN** : détention directe de 51% du capital et des droits de vote de la société INVESTOKEN, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 913 424 495 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 0 € et un résultat net de (8.977) €.
- **INVESTOKEN REALTY** : détention indirecte de 51% du capital et des droits de vote de la société INVESTOKEN REALTY, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et

immatriculée sous le numéro unique 920 899 689 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 0 € et un résultat net de (2.559) €.

- **JAFO MARITIME** : détention directe de 100 % du capital et des droits de vote de la société JAFO MARITIME, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 408 786 424 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 102.000 € et un résultat net de 613 €.
- **KERISPER** : détention directe de 20% du capital et des droits de vote de la société KERISPER, société par actions simplifiée au capital de 10.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 904 955 762 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 0 € et un résultat net de (12.541) €.
- **LA BOULEAUNIÈRE** : détention directe de 100 % du capital et des droits de vote de la société LA BOULEAUNIÈRE, société civile immobilière au capital de 2.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 821 749 926 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 12.051 € et un résultat net de (5.919) €.
- **LES ORMES** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société LES ORMES, société par actions simplifiée au capital de 3.000 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 892 378 423 150 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 0 € et un résultat net de (14.421) €.
- **LES TERRASSES DU MONT BLANC** : détention directe de 100 % du capital et des droits de vote de la société LES TERRASSES DU MONT BLANC, société civile immobilière au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 819 676 123 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 132.000 € et un résultat net de (22.955) €.
- **LE LODGE KERISPER** : détention indirecte de 20 % du capital et des droits de vote de la société LE LODGE KERISPER, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 € dont le siège social est situé 4, rue du Latz - 56470 LA TRINITÉ-SUR-MER et immatriculée sous le numéro unique 452 283 989 RCS LORIENT. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 771.084 € et un résultat net de 191.649 €.
- **MURS GALET** : détention directe de 9,79% du capital et des droits de vote de la société MURS GALET, société par actions simplifiée au capital de 15.315 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 894 251 842 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 37.200 € et un résultat net de 1.203 €.

- **ONE EXPERIENCE FACTORY** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société ONE EXPERIENCE FACTORY, société par actions simplifiée au capital de 23.799 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 831 284 849 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 2.511.475 € et un résultat net de (410.304) €.
- **ONE EXPERIENCE HOTELS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société ONE EXPERIENCE HOTELS, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 849 492 244 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 588.665 € et un résultat net de (2.496) €.
- **ONE NEST** : détention directe de 51% du capital et des droits de vote de la société ONE NEST, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 912 642 139 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 123.027 € et un résultat net de (38.160) €.
- **RAMBAGH** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société RAMBAGH, société à responsabilité limitée de droit marocain au capital de 100.000 € dont le siège social se situe 61, Quartier Industriel Sidi Ghanem – 40000 MARRAKECH (MAROC) et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 19463. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 543.660 MAD et un résultat net de 81 192,13 MAD.
- **RHODOS** : détention directe de 99,90% du capital et des droits de vote de la société RHODOS, société civile immobilière au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 849 449 947 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 78.000 € et un résultat net de (1.239) €.
- **TANNERIE** : détention directe de 20% du capital et des droits de vote de la société TANNERIE, société par actions simplifiée au capital de 10.002 €, dont le siège social se situe 19, rue Raymond Soulas – 44400 REZE et immatriculée sous le numéro unique 902 973 155 RCS NANTES. Cette société a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 128.410 € et un résultat net de (144.812) €.

11. Situation des succursales au 31 décembre 2023

Néant.

12. Participations croisées

Néant.

13. Répartition du capital de la Société

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2023 figure en **Annexe 5**.

Par application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement un nombre d'actions du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales dans la Société à la fin du dernier exercice clos (i.e. 31 décembre 2023) est indiqué dans le tableau qui figure en **Annexe 5**.

14. BSPCE – BSA

Au 31 décembre 2023, il existe :

- 125.000 BSPCE attribués à M. Edouard MASSEAU, Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société, permettant chacun de souscrire à 1 action de la Société au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission. Ils sont exerçables depuis le 17 octobre 2019 et deviendront caducs de plein droit le 17 octobre 2025 ;
- 15.625 BSPCE attribués à une salariée du Groupe permettant chacun de souscrire à 1 action de la Société au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission. Ils seront exerçables à compter du 31 janvier 2022 et deviendront caducs de plein droit le 31 janvier 2025 ;
- 300.000 actions gratuites attribuées à M. Edouard MASSEAU, Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société avec une date d'acquisition le 30 juin 2024 pour les Actions Gratuites Tranches 1 (50%) et le 30 juin 2025 pour les Actions Gratuites Tranches 2 (50%).

15. Programme de rachat d'actions – Actions auto détenues

A compter du 11 septembre 2023, le contrat de liquidité portant sur les actions ONE EXPERIENCE confié par la société à TSAF, a été suspendu.

16. Fonds Propres - Endettement

Au 31 décembre 2023, la Société bénéficie de capitaux propres positifs de 9.302.355 €.

17. Cautionnement, avals, garanties et suretés

Néant.

18. Montant des prêts interentreprises

En application des dispositions des articles L. 511-6 et R. 511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de trois ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le Commissaire aux Comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier).

Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

19. Pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L. 464-2 du Code de commerce, il est précisé que l'Autorité de la Concurrence n'a ordonné aucune injonction ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles à l'encontre de la Société ou d'une société du Groupe.

20. Commissaires aux Comptes

Lors de l'Assemblée Générale de la Société du 28 juin 2023, les actionnaires ont renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes de la société BCRH & ASSOCIES pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Rémunérations du Commissaire aux Comptes

Au niveau de l'ensemble du Groupe, les honoraires du Commissaire aux Comptes au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 15.000€ HT.

21. Etat de la participation des salariés au capital social (art. L 225-102 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2023, les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital social.

22. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L. 226-10 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

22.1 Gouvernance d'entreprise

Durant l'exercice 2023, aucune modification de gouvernance n'a été apportée.

Le Conseil d'administration de la société est actuellement composé de 3 membres :

- M. Edouard MASSEAU – Président du Conseil d'administration et Directeur Général ;
- M. Gilles ENGUEHARD – Administrateur ;
- Mme Elodie BRETAUDEAU FONTEILLES – Administratrice.

22.2 Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

- Liste des mandats et fonctions dans la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein de la Société par chacun des mandataires sociaux :

Conseil d'Administration

Nom, prénom	Fonctions	Date de nomination en qualité d'administrateur	Date d'expiration du mandat d'administrateur
M. Edouard MASSEAU	Président Directeur Général Administrateur	13.12.2021	Exercice clos le 31.12.2028
M. Gilles ENGUEHARD	Administrateur	24.06.2017	Exercice clos le 31.12.2028
Mme. Elodie BRETAUDEAU FONTEILLES	Administratrice	29/09/2022	Exercice clos le 31.12.2028

Direction Générale

Nom, prénom	Fonctions	Date de nomination en qualité de Directeur Général	Date d'expiration du mandat de Directeur Général
M. Edouard MASSEAU	Président Directeur Général Administrateur	10.05.2022	-

- Liste des mandats et fonctions des dirigeants de la Société

M. Edouard MASSEAU, Président du Conseil d'Administration, Directeur général et Administrateur de la Société est également :

Au sein du Groupe ONE EXPERIENCE :

- Gérant de la société JAFO MARITIME, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 408 786 424 RCS NANTERRE.
- Gérant de la société LA BOULEAUNIERE, société civile immobilière ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 821 749 926 RCS NANTERRE.
- Gérant de la société LES TERRASSES DU MONT BLANC, société civile immobilière ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 819 676 123 RCS NANTERRE.
- Gérant de la société ONE EXPERIENCE HOTELS, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 849 492 244 RCS NANTERRE.
- Gérant de la société RHODOS, société civile immobilière ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 849 449 947 RCS NANTERRE.

Autres mandats :

- Gérant de la société MENALLEN, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 19, rue Raymond Soulas - 44400 Rezé et immatriculée sous le numéro unique 830 175 006 RCS NANTES.
- Gérant de la société R CUBE, société civile immobilière ayant son siège social situé 19, rue Raymond Soulas - 44400 Rezé et immatriculée sous le numéro unique 834 707 440 RCS NANTES.
- Gérant de la société LE LODGE KERISPER, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 4, rue du Latz - 56470 LA TRINITÉ-SUR-MER et immatriculée sous le numéro unique 452 283 989 RCS LORIENT.

M. Gilles ENGUEHARD, Administrateur, est également :

Au sein du Groupe ONE EXPERIENCE :

- Néant.

Autres mandats :

- Gérant de la société ATENYS, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 33, avenue Philippe Auguste – 75011 PARIS et immatriculée sous le numéro 425 141 066 RCS PARIS.
- Gérant de la société IMMO PARK MONTERA, société civile immobilière ayant son siège social situé 35, avenue du Petit Parc – 94300 VINCENNES et immatriculée sous le numéro unique 837 856 913 RCS de CRETEIL.
- Gérant de la société LES ORMES DU PETIT PARC, société civile immobilière ayant son siège social situé 35, avenue du Petit Parc – 94300 VINCENNES et immatriculée sous le numéro unique 814 483 681 RCS de CRETEIL.
- Gérant de la société PRINCESSE FEE, société civile immobilière ayant son siège social situé 12, rue des Immeubles Industriels – 75011 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 444 373 401 RCS PARIS.
- Gérant de la société ROSHEART FINANCES, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 12, rue des immeubles industriels – 75011 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 434 128 690 au RCS PARIS.
- Administrateur de la société THE BLOCKCHAIN GROUP, société anonyme ayant son siège social situé 102, Terrasse Boieldieu – 92800 PUTEAUX et immatriculée sous le numéro unique 504 914 094 au RCS NANTERRE.

Mme. Elodie BRETAUDEAU FOUTELLES, Administratrice, est également :

Au sein du Groupe ONE EXPERIENCE :

- Néant.

Autres mandats :

- Néant.

22.3 Rémunération des dirigeants

Néant.

22.4 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et qui se sont poursuivies ou qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

22.5 Conventions conclues directement ou indirectement entre un dirigeant ou un associé à plus de 10% de la Société et une filiale à plus de 50% de la Société

Néant.

22.6 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

N°	Délégations de l'assemblée générale au conseil d'administration	Fin de la délégation
1.	<u>Assemblée Générale du 28 juin 2023</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce Plafond : 3.300.000€ Durée : 18 mois	28.12.2024
2.	<u>Assemblée Générale du 28 juin 2023</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de personnes conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce). Plafond : 2.500.000 € Durée : 18 mois	28.12.2024
	<u>Assemblée Générale du 28 juin 2023</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (placement privé). Plafond : 2.500.000 € Durée : 26 mois	28.08.2025
4.	<u>Assemblée Générale du 28 juin 2023</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Plafond : 2.500.000 € Durée : 26 mois	28.08.2025

N°	Délégations de l'assemblée générale au conseil d'administration	Fin de la délégation
5.	<u>Assemblée Générale du 28 juin 2023</u> : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment des bons de souscription d'actions attribués gratuitement à tous les actionnaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Plafond : 2.500.000 € Durée : 26 mois	28.08.2025
6.	<u>Assemblée Générale du 28 juin 2023</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues Plafond : 10% du capital Durée : 24 mois	28.06.2025
7.	<u>Assemblée Générale du 28 juin 2023</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Plafond : 500.000 BSPCE Durée : 18 mois	28.08.2025

22.7 Liste des opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice 2023

Vous trouverez en **Annexe 6** un état récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2023 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et selon les modalités prévues par l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutes ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

22.8 Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-197-1 II.-al 4 du Code de commerce, nous vous informons que les 300.000 actions gratuites attribuées à M. Edouard Masseau par décision du Conseil d'administration en date du 9 juin 2023 font l'objet des restrictions suivantes :

- Le bénéficiaire est tenu de conserver 10 % (dix pour cent) des actions gratuites acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

23. Liste des transactions effectuées avec des parties liées au cours de l'exercice qui ont eu une influence significative sur la situation financière ou les résultats de la Société

Néant.

24. Changements affectant les transactions avec des parties liées décrites dans le précédent rapport susceptible d'affecter significativement la situation financière de la Société sur l'année en cours

Néant.

25. Conclusion

Si vous approuvez les comptes sociaux et consolidés tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien alors donner à vos administrateurs quitus de leur gestion et au Commissaire aux comptes quitus de sa mission pour l'exercice considéré.

Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1 – Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					13
Montant total des factures concernées (TTC)	2 611 €	1 800 €	0 €	61 695 €	66 106 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1%	0%	0%	29%	31%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Application des délais légaux.				

Annexe 2 – Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

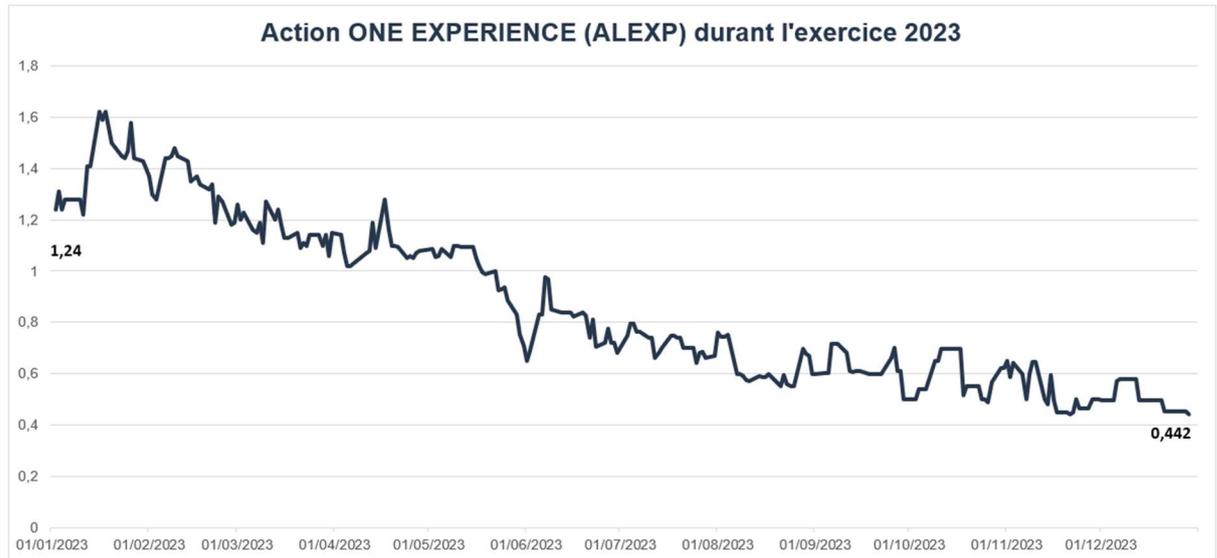
Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					0
Montant total des factures concernées (TTC)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article <u>L 441-3</u> du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Application des délais légaux.				

Annexe 3 – Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2023	2022	2021	2020	2019
Capital social	9.162.167€	7.866.712 €	7.743.312 €	7.381.944 €	6.568.719 €
Nombre d'actions ordinaires	9.162.167	7.866.712	7.743.312	7.381.944	6.568.719
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	24.970 €
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(106.703) €	(480.597) €	(74.270) €	(109.986) €	(54.177) €
Impôt sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(106.703) €	(480.597) €	(74.770) €	(109.986) €	(54.177) €
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(0,011) €	(0,061) €	(0,010) €	(0,015) €	(0,008) €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(0,011) €	(0,061) €	(0,010) €	(0,015) €	(0,008) €
Dividende attribué à chaque action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Effectif moyen	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	0	0	0	0	0

Annexe 4 – Evolution du cours de l'action durant l'exercice 2023



Annexe 5 – Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2023

Actionnaire	% détention	% DDV
CTB	30,1%	30,1%
Gilles Enguehard	7,8%	7,8%
Flottant	62,1%	62,1%

Annexe 6 – Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

Néant.

GROUPE ONE EXPERIENCE

COMPTES CONSOLIDES
31 DECEMBRE 2023

ONE EXPERIENCE SA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9.162.167 €

Siège social : 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-

BILLANCOURT

824 187 579 RCS NANTERRE

ONE EXPERIENCE

Société anonyme au capital de 9 162 161 €

8, rue Barthélémy Danjou
92100 Boulogne Billancourt

RCS Nanterre 824 187 579 Nanterre

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société ONE EXPERIENCE,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ONE EXPERIENCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par une perte de 703 K€.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Evaluation des écarts d'acquisition

Ce poste fait l'œuvre de test de dépréciations par la Direction et dont les modalités sont décrites dans la note de l'annexe intitulée « Ecart d'acquisition ».

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des modalités de mise en œuvre de ces tests, à apprécier les estimations et les hypothèses intervenant dans l'évaluation de la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisitions (notamment la valeur de marché des biens), et à vérifier que l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

- Autres aspects relatifs à l'établissement des comptes consolidés

Plus globalement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données par le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-5 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre des comptes consolidés, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 29 Avril 2024

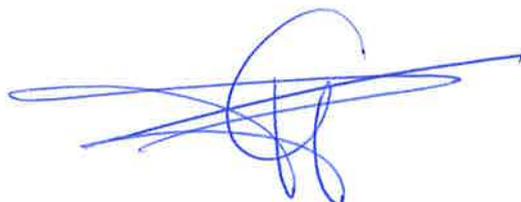
BCRH & Associés

Membre de PKF ARSILON

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Paul Gauteur



Comptes consolidés

1 Bilan consolidé

En K€	Notes	Valeurs brutes	Amortissements	Provisions	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	9.1	9 420	817		8 603	7 601
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>		8 061			8 061	6 987
Immobilisations corporelles	9.2	8 845	3 379		5 465	4 388
Immobilisations financières	9.3	36			36	44
Titres mis en équivalence	9.3					54
Total de l'actif immobilisé		18 300	4 197		14 104	12 087
Actif circulant						
Stocks et en-cours		3			3	1
Créances d'exploitation	9.4	1 242		53	1 189	637
Autres créances et comptes de régularisation	9.4	991			990	408
Charges constatées d'avance	9.4	90			90	89
Impôts différés actif					5	
Trésorerie	9.5	886			886	582
Total de l'actif circulant		3 216		53	3 164	1 717
Total de l'actif		20 983	4 197	53	17 268	13 804

En K€	Notes		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres				
Capital	4 / 9.6		9 162	7 867
Primes	4		1 968	1 849
Réserves	4		-2 314	-1 688
Écarts de conversion	4		-3	0
Résultat net	4		-703	-642
Total des capitaux propres - Part du groupe			8 111	7 385
Intérêts minoritaires	4		0	6
Capitaux propres de l'ensemble			8 111	7 391
Provisions	9.7		9	4
<i>Titres mis en équivalence négatifs</i>	9.7		534	585
Dettes				
Dettes financières	9.8		4 118	3 789
Dettes d'exploitation	9.9		2 005	1 325
Autres dettes et comptes de régularisation	9.9		1 901	664
Produits constatés d'avance	9.9		577	39
Impôts différés passif	9.9		13	5
Total du passif circulant			9 157	6 412
Total du passif			17 268	13 804

2 Compte de résultat consolidé

En K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	9.10	5 014	3 084
Autres produits d'exploitation		160	186
Charges d'exploitation			
Achats consommés	9.11	-2 221	-687
Charges externes et autres		-1 626	-1 449
Impôts, taxes et versements assimilés		-72	-53
Charges de personnel		-1 393	-841
Dotations aux amortissements et provisions		-372	-314
Autres charges de gestion courante		-51	-63
Résultat d'exploitation avant dotations des écarts d'acquisition		-563	-137
Résultat d'exploitation après dotations des écarts d'acquisition		-563	-137
Produits financiers		7	0
Charges financières		-74	-70
Résultat financier		-67	-70
Résultat courant avant impôt		-629	-207
Résultat exceptionnel		-74	-449
Impôts sur les bénéfices		0	0
Impôts différés	9.9	-2	-5
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	9.3	-3	20
Intérêts minoritaires		-6	0
Résultat net - Part du groupe		-703	-642
EBITDA		-190	178
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Dotations aux amortissements et provisions		-372	-314
EBIT		-563	-137

Il s'agit principalement des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles.

3 Tableau de flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie - K€		Notes	31/12/2023	31/12/2022
OPERATIONS D'EXPLOITATION	Résultat net des entreprises intégrées		-606	-642
	Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		3	-20
	Dotations aux amortissements et provisions (hors actifs circulants)	9.1 / 9.2 / 9.3	372	314
	Plus et moins values de cession		-71	300
	Impôts différés		2	5
	Capacité d'autofinancement		-299	-42
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Variation des frais financiers		2	-1
	Variation nette d'exploitation		-94	97
	<i>Variation de stocks</i>		-1	13
	<i>Variation des créances d'exploitation</i>	9.4	-302	118
	<i>Variation des dettes d'exploitation</i>	9.8	209	-34
	Variation nette hors exploitation		812	-44
	<i>Variation des autres créances et comptes de régularisation</i>	9.4	-427	-96
	<i>Variation des autres dettes et comptes de régularisation</i>	9.8	703	109
	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	9.4 / 9.8	536	-57
		Variation du besoin en fonds de roulement		720
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE			421	11
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Décaissement / acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	9.1 / 9.2	-886	-468
	Décaissement / acquisition des immobilisations financières	9.3	15	
	Encaissement / cession des immobilisations financières	9.3	86	1
	Incidence des variations de périmètre		-875	245
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			-1 659	-222
OPERATIONS DE FINANCEMENT	Augmentation de capital, apports et frais liés	4	1 414	258
	Encaissements provenant d'emprunts	9.7	76	554
	Remboursement d'emprunts	9.7	-443	-337
	Variation des intérêts courus	9.7		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			1 047	475
Variation de trésorerie			-191	265
	TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)	31/12/2022	483	223
	TRESORERIE A LA CLOTURE (*)	31/12/2023	643	483

4 Variation des capitaux propres

Montants en K€						
Situation à la clôture	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
solde au 31/12/2021	7 743	1 715	-1 337	-310	7 810	1
Augmentation de capital ONE EXPERIENCE	123	135			258	
Affectation du résultat 2021			-310	310		
Résultat de l'exercice 2022				-642	-642	
Mouvements de périmètre			-47		-47	5
Variation des écarts de conversion			7		7	
solde au 31/12/2022	7 867	1 850	-1 687	-642	7 386	6
Augmentation de capital ONE EXPERIENCE	1 295	130			1 425	
Réduction de capital ONE EXPERIENCE		-11			-11	
Affectation du résultat 2022			-642	642		
Résultat de l'exercice 2023				-600	-600	
Mouvements de périmètre			15		15	-6
Variation des écarts de conversion			-2		-2	
solde au 31/12/2023	9 162	1 969	-2 316	-600	8 213	

5 Faits majeurs

5.1 Gouvernance de la société

Durant l'exercice 2023, aucune modification de gouvernance n'a été apportée.

Le Conseil d'administration de la société est actuellement composé de 3 membres :

- M. Edouard MASSEAU – Président du Conseil d'administration et Directeur Général ;
- M. Gilles ENGUEHARD – Administrateur ;
- Mme Elodie BRETAUDEAU FONTEILLES – Administratrice.

5.2 Changement de dénomination sociale

L'Assemblée Générale du 28 juin 2023 a décidé de modifier la dénomination de la société IMMO BLOCKCHAIN qui sera désormais dénommée ONE EXPERIENCE.

5.3 Suspension du contrat de liquidité

A compter du 11 septembre 2023, le contrat de liquidité portant sur les actions ONE EXPERIENCE confié par ONE EXPERIENCE à TSAF, a été suspendu.

5.4 Mouvement de périmètre

Les prises de participations consolidées à la clôture de l'exercice

- En mai 2023, augmentation de la participation de la société ONE EXPERIENCE dans la société GALET, Hôtel et spa 3 étoiles pour détenir 100% des actions.
- En mai 2023, augmentation de la participation de la société ONE EXPERIENCE dans la société LES ORMES, domaine avec château à Ouzouer des champs pour détenir 100% des actions.

Acquisition au cours de l'exercice

- En date du 18 juillet 2023 ; la société ONE EXPERIENCE a fait l'acquisition de 100% des actions de la société COMPAGNIE MEETING, agence de communication événementielle constituée en 1997 et qui a pour activités la conception, la réalisation et la production de toutes manifestations événementielles dans le domaine de la communication des entreprises.

Sortie de périmètre

- Le 22 février 2023, la société ONE EXPERIENCE a cédé la société REAVILZ, détenue à 80%.

5.5 Augmentation de capital

Sur la base de la délégation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 mai 2022, il a été réalisé en juin 2023 une augmentation de capital d'un montant total de 1,425 M€ par émission de 1.295.455 actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé.

Suite à cette opération, le capital social de la société s'élève désormais à 9 162 167 euros.

6 Evènements post-clôture

6.1 Arrêt d'activités, cession de participations

- Arrêt de l'activité DIMOBA, déficitaire en 2023.
- Arrêt de l'activité CAPDEL, déficitaire en 2023.
- En date du 1er janvier 2024 la société ONE EXPERIENCE a cédé ses participations dans la société LA BOULEAUNIERE détenue a 100%
- En date du 1er janvier 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé ses participations dans la société SCI RHODOS détenue a 100%
- En date du 1er janvier 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé ses participations dans la société SCI FERME DE LA CORDE détenue a 33,33%

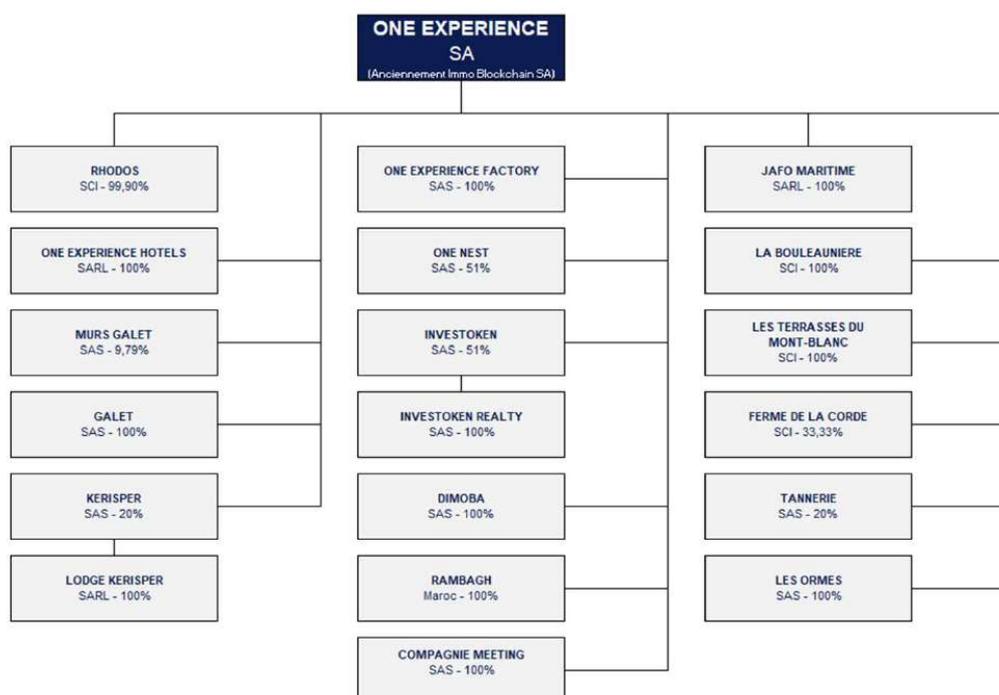
7 Activités et organigramme du groupe

7.1 Activités

La société ONE EXPERIENCE, société consolidante du Groupe ONE EXPERIENCE, est une société anonyme de droit français, cotée sur le marché Euronext Growth Paris. Son siège social est situé au 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne Billancourt.

Le Groupe est propriétaire et gestionnaire de lieux d'exception en France : sites évènementiels et touristiques, hôtels, espaces de co-living et co-working.

7.2 Organigramme du groupe au 31 décembre 2023



7.3 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Sociétés	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation 31/12/2023	Méthode de consolidation 31/12/2022	% contrôle 31/12/2023	% contrôle 31/12/2022	% intérêt 31/12/2023	% intérêt 31/12/2022
ONE EXPERIENCE	824 187 579	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
INVESTOKEN	913 424 495	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
INVESTOKEN REALTY	920 899 689	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	51,00%	51,00%
JAFO	408 786 424	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LA BOULEAUNIÈRE	821 749 926	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LA FERME DE LA CORDE	880 916 150	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration proportionnelle	Intégration proportionnelle	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%
LES RHODOS	849 449 947	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%
LES TERRASSES DU MONT BLANC	819 676 123	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ONE EXPERIENCE FACTORY	831 284 849	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ONE EXPERIENCE HOTELS	849 492 244	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ONE NEST	912 642 139	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
RAMBAGH	2 806 392 000 033	N°61 Q,I SIDI GHANEM MARRAKECH	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
TANNERIE	902 973 155	19 rue Raymond Soulas 44400 Reze	Mise en équivalence	Mise en équivalence	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
DIMOBA	828 280 560	67 rue D'aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LES ORMES	892 378 423	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Non consolidée	100,00%	2,47%	100,00%	0,00%
GALET	894 184 738	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Non consolidée	100,00%	9,79%	100,00%	0,00%
COMPAGNIE MEETING	413 893 447	12, rue Perronet 92200 Neuilly-sur-Seine	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Sous-palier :								
KERISPER	904 955 762	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Mise en équivalence	Mise en équivalence	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
LE LODGE KERISPER	452 283 989	4 rue du Latz Kerisper 56470 La Trinité-sur-Mer	Mise en équivalence	Mise en équivalence	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Entité non consolidée :								
MURS GALET	894 251 842	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Non consolidée	Non consolidée	9,79%	9,79%	0,00%	0,00%

8 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

8.1 Référentiel comptable

Les premiers comptes semestriels du Groupe ONE EXPERIENCE sont établis conformément au règlement relatif aux comptes consolidés en vigueur en France.

Les dispositions du règlement n°20.01 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 09 octobre 2020, sont appliquées.

Ce règlement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, unifie, abroge et remplace le principal règlement relatif aux comptes consolidés en règles françaises (règlement. CRC 99-02 pour les sociétés commerciales).

L'exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 intègre la première application du Règlement ANC 2020-01 dont les conséquences pour le Groupe sont :

- L'inscription au bilan des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés ;
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entité consolidante, dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

Ce changement de référentiel n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe ONE EXPERIENCE au 31 décembre 2023. L'application des

méthodes du règlement ANC 2020-01 est présenté en 7.3.1.

8.2 Modalités de consolidation

8.2.1 Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour toutes les sociétés, à l'exception des sociétés créées ou acquises entrant dans le périmètre au cours de l'exercice 2023, dont la durée est fonction de leur date de création ou d'acquisition. Toutes les participations significatives dont la société ONE EXPERIENCE assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif de droit est reconnu dès lors que la société détient plus de 50% des droits de vote.

Le contrôle exclusif de fait est reconnu dès lors que la société exerce un contrôle effectif de la société. Ce dernier est également présumé si la société-mère détient une fraction des droits de vote supérieure à 40% et qu'aucun autre associé ne détient une part supérieure.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles la société ONE EXPERIENCE exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Toutes les participations répondant aux critères ci-dessus sont consolidées.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments

des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;

- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- Éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

8.2.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires peuvent être supportés par le Groupe, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler ces pertes.

Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

8.2.3 Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

8.2.4 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les filiales de la société ONE EXPERIENCE constituant des entreprises étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- L'écart de conversion mis en évidence est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion », et n'affecte pas le résultat.

8.2.5 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;

- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2017 à la suite de l'acquisition des titres de la société LA BOULEAUNIERE par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 598 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2017 à la suite de l'acquisition des titres de la société LES TERRASSES DU MONT-BLANC par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 2 223 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2017 à la suite de l'acquisition des titres de la société JAFO par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 2 527 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 28/06/2019 à la suite de l'acquisition des titres de la société RAMBAGH par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 620 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 01/12/2021 à la suite de l'acquisition des titres mis en équivalence de la société LE LODGE KERISPER par la société KERISPER pour un montant de 540 K€. Cet écart d'acquisition tient compte de la détention à hauteur de 20% de la société KERISPER, et dont le prix de cession est conclu sur la base des comptes sociaux d'une durée de 14 mois. Au 31 décembre 2022, l'écart d'acquisition a été ajusté à la suite d'un complément de prix de 67 K€ versé en début d'année. L'écart d'acquisition est donc de 553 K€ au 31/12/2022.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 31/12/2022 à la suite de

l'acquisition des titres de la société DIMOBA par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 467 K€. Au 30 juin 2023, l'écart d'acquisition a été ajusté et s'élève à 438 K€.

- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2023 à la suite de la prise de contrôle des titres de la société GALET par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 590 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2023 à la suite de la prise de contrôle des titres de la société LES ORMES par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 15 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 31/12/2023 à la suite de la prise de contrôle des titres de la société COMPAGNIE MEETING par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 499 K€.

8.2.6 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2023, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés créées ou acquises entrant dans le périmètre au cours de l'exercice 2023, dont la durée est fonction de leur date de création ou d'acquisition.

8.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe sont les suivants :

8.3.1 Application des méthodes

L'application des méthodes du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Obligatoire / de référence	Note
---------------------------------------	----------------------------	------

Comptabilisation des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés	Obligatoire	7.3.4
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Référence	N/A
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	Obligatoire	N/A
Comptabilisation des écarts de conversion au bilan actif/passif	Obligatoire	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Référence	N/A

8.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

8.3.2.1 Frais de recherche et développement

Les dépenses pour des produits, procédés nouveaux ou sensiblement améliorés sont comptabilisés comme actifs dans le bilan si le produit ou le procédé est technologiquement ou commercialement viable et que le Groupe dispose des ressources nécessaires pour achever son développement. Les frais activés peuvent inclure les coûts des matériaux, le travail direct et une quote-part raisonnable des coûts indirects.

Les frais activés en immobilisations respectent les critères suivants :

- Faisabilité technique ;
- Intention d'achever le projet ;
- Capacité d'utiliser ou de vendre ;
- Avantages économiques futurs ;
- Ressources suffisantes ;
- Evaluation fiable des dépenses.

8.3.2.2 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

8.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	50 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans

8.3.4 Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et contrats assimilés, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte. Au 31 décembre 2023, aucune

opération de crédit-bail impacte les comptes consolidés.

8.3.5 Immobilisations financières

Ce poste est constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autres la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

8.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

8.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

8.3.8 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé s'il y a lieu des impositions différées.

Conformément aux prescriptions du règlement ANC n°2020.01, le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;

- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif dans les provisions pour risques et charges, ou le cas échéant à l'actif.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

8.3.9 Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Aucun engagement n'a été constaté à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif.

8.3.10 Comparabilité des exercices

A la suite du transfert de marché, le groupe ONE EXPERIENCE présente ses comptes consolidés annuels au 31 décembre 2023, comprenant un exercice de 12 mois, à l'exception des sociétés créées ou acquises entrant dans le périmètre au cours de l'exercice 2023, dont la durée est fonction de leur date de création ou d'acquisition.

9 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

9.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la manière suivante :

En K€	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Ecart d'acquisition	8 061		8 061
Frais d'établissement	2	-2	
Concessions, brevets, licences	66	-36	30
Fonds commerciaux	538	-103	435
Autres immobilisations incorporelles	247	-170	77
Total immobilisations incorporelles	9 420	-817	8 603

Les variations des immobilisations incorporelles hors écart d'acquisition sont les suivantes :

En K€ - Flux des immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Clôture N-1	1 321	-706	614
Mouvements de périmètre	7	-7	
Augmentations	31	-104	-73
Diminutions			
Clôture N	1 359	-817	542

Les écarts d'acquisition portent sur les sociétés suivantes :

En K€	31/12/2022	Mouvements de périmètre	Amortissements Dépréciations	31/12/2023
Valeurs brutes				
La Bouleauinière	598			598
Les Terrasses du Mont-Blanc	2 223			2 223
JAFO	2 527			2 527
Rambagh	620			620
Le Lodge Kerisper	553			553
Dimoba	467	-29		438
Galet		590		590
Les Ormes		15		15
Compagnie Meeting		499		499
Total valeurs brutes	6 987	576		8 061
Amortissements et dépréciations				
Total amortissements et dépréciations				
Valeurs nettes				
La Bouleauinière	598			598
Les Terrasses du Mont-Blanc	2 223			2 223
JAFO	2 527			2 527
Rambagh	620			620
Le Lodge Kerisper	553			553
Dimoba	467	-29		438
Galet		590		590
Les Ormes		15		15
Compagnie Meeting		499		499
Total valeurs nettes	6 987	576		8 061

9.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la manière suivante :

En K€	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Terrains	728		728
Constructions	4 326	-1 009	3 317
Installations techniques, matériel et outillages industriels	469	-291	178
Autres immobilisations corporelles	2 754	-2 079	675
Immobilisations corporelles en cours	566		566
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1		1
Total immobilisations corporelles	8 845	-3 379	5 465

Les variations des immobilisations corporelles sont les suivantes :

En K€	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Clôture N-1	7 280	-2 892	4 388
Mouvements de périmètre	705	-112	593
Augmentations	853	-370	483
Diminutions			
Ecart de change	7	-4	3
Clôture N	8 845	-3 379	5 465

9.3 Immobilisations financières

En K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Titres de participations	2		2
Dépôts et cautionnements	33		33
Total immobilisations financières	36		36

Les variations des immobilisations financières sont les suivantes :

En K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Clôture N-1	44		44
Mouvements de périmètre	-620		-620
Augmentations	627		627
Diminutions	0		0
Clôture N	36		36

Les variations des titres mis en équivalence sont les suivantes :

En K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Clôture N-1	54		54
Reclassement	-54		-54
Clôture N			

Les titres mis en équivalence négatifs sont présentés au passif du bilan, dans les autres provisions.

9.4 Ventilation des créances

Les créances en valeurs nettes se décomposent, de la manière suivante :

En K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Avances et acomptes versés sur commandes	229		229
Clients	548	-53	496
Clients factures à émettre	77		77
Créances sociales	35		35
Autres créances fiscales (hors IS)	0		0
Créances sur TVA	352		352
Total créances d'exploitation	1 242	-53	1 189
Comptes courants débiteurs	872		872
Débiteurs divers	116		116
Charges à répartir	3		3
Total autres créances et comptes de régularisation	990		990
Charges constatées d'avance	90		90
Total des créances	2 323	-53	2 270

A la clôture de l'exercice, une dépréciation des créances clients pour -53 K€ a été constatée dans les comptes de la société RAMBAGH.

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

En K€	Valeurs nettes	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	229	229	
Clients	496	496	
Clients factures à émettre	77	77	
Créances sociales	35	35	
Autres créances fiscales (hors IS)	0	0	
Créances sur TVA	352	352	
Total créances d'exploitation	1 189	1 189	
Comptes courants débiteurs	872		872
Débiteurs divers	116	116	
Charges à répartir	3	3	
Total autres créances et comptes de régularisation	990	118	872
Charges constatées d'avance	90	90	
Total des créances	2 270	1 398	872

9.5 Trésorerie active

La trésorerie active se décompose de la manière suivante :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	886	582
Total trésorerie active	886	582

9.6 Capital social

Au 31 décembre, le capital social est de 9 162 167 €, divisé en 9 162 167 actions de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La composition du capital apporté est la suivante :

Nombre d'actions à la fin de l'exercice 2022	7 866 712
Augmentation de capital du 28 avril 2023	1 295 449
Nombre d'actions au 31 décembre 2023	9 162 160

9.7 Provisions

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2023
Total provisions pour risques	0	0	0	0	0
Impôts	4	5	0	0	9
Total provisions pour risques	4	5	0	0	9
Titres mis en équivalence négatifs	585			-51	534
Total provisions pour risques et charges	590	5	0	-51	543

Au cours de l'exercice 2023, la société RAMBAGH a constitué une provision pour impôts pour 5 K€.

Les titres mis en équivalence négatifs sont composés des sociétés suivantes :

En K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
TANNERIE	-27		-27
Sous-palier KERISPER			
KERISPER	0		0
LE LODGE KERISPER	-507		-507
Total titres mis en équivalence négatifs	-534		-534

9.8 Dettes financières

La nature des dettes financières est la suivante :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 866	3 683
Autres emprunts et dettes assimilés	6	6
Intérêts courus non échus	2	
Concours bancaires courants	243	99
Total dettes financières	4 118	3 789

La variation des dettes financières est la suivante :

En K€	Autres emprunts obligataires	Emprunts auprès des établissements de crédit	Concours bancaires courants	Autres emprunts et dettes assimilés	Intérêts courus non échus	Solde
Clôture N-1		3 683	99	6		3 789
Augmentations		76				76
Remboursements		-443				-443
Variation			144	0	2	146
Variation périmètre		550				550
Clôture N		3 866	243	6	2	4 118

9.9 Dettes d'exploitation, autres dettes et comptes de régularisation

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et comptes rattachés	497	387
Factures non parvenues	460	298
Avoirs à émettre		
Avances et acomptes reçus sur commandes	148	29
Dettes sociales (personnel, organismes sociaux...)	454	372
Dettes fiscales (hors IS)	445	240
Total dettes d'exploitation	2 005	1 325
Fournisseurs d'immobilisations	2	3
Etat - impôts sur les bénéfices	0	1
Comptes courants créditeurs	990	288
Dettes diverses	909	372
Total autres dettes et comptes de régularisation	1 901	664
Produits constatés d'avance	577	39
Impôts différés passif	13	5
Total des dettes	4 496	2 034

Les dettes se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

En K€	Valeurs brutes	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	497	497	
Factures non parvenues	460	460	
Avances et acomptes reçus sur commandes	148	148	
Dettes sociales (Personnel, organismes sociaux...)	454	454	
Dettes fiscales (Hors IS)	445	445	
Total dettes d'exploitation	2 005	2 005	
Fournisseurs d'immobilisations	2	2	
Etat - impôts sur les bénéfices	0	0	
Comptes courants créditeurs	990		990
Dettes diverses	909	909	
Total autres dettes et comptes de régularisation	1 901	911	990
Produits constatés d'avance	577	577	
Impôts différés passif	13	13	
Total des dettes	4 496	3 505	990

A la clôture de l'exercice, les comptes courants créditeurs de 288 K€ sont principalement constitués par les sociétés ONE EXPERIENCE (901 K€), FERME DE LA CORDE (77 K€) et ONE EXPERIENCE FACTORY (13 K€).

9.10 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice figurant en résultat d'exploitation est détaillé de la manière suivante :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de prestations de services	4 911	3 008
Ventes de marchandises	84	9
Autres produits annexes	20	67
Total chiffre d'affaires	5 014	3 084

9.11 Détail des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation figurant en résultat d'exploitation sont détaillées de la manière suivante :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-145	-59
Achats d'études et prestations de services	-1 922	-546
Achats non stockés, matériel et fournitures	-155	-82
Autres charges externes et autres charges d'exploitation	-1 626	-1 449
Impôts, taxes et versements assimilés	-72	-53
Rémunération du personnel	-1 110	-674
Charges sociales	-283	-168
Dotations des amortissements et provisions d'exploitation	-372	-314
Autres charges d'exploitation	-51	-63
Total charges d'exploitation	-5 736	-3 407

9.12 Résultat financier

Le résultat financier se compose uniquement de charges financières :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Autres intérêts et produits assimilés		
Total produits financiers	7	0
Intérêts et charges financiers	-74	-69
Différences négatives de change		-1
Total charges financières	-74	-70
Résultat financier	-67	-70

9.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opération de gestion	1	
Produits de cession d'éléments d'actifs	75	514
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-31	-149
Charges sur exercices antérieurs	-12	
VNC des éléments d'actifs cédés	-4	-814
Charges de provisions exceptionnelles	-103	0
Résultat exceptionnel	-74	-449

9.14 Autres informations

9.14.1 Effectifs des sociétés intégrées globalement

Effectifs	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	11	8
Employés	10	7
Agents de maîtrise	2	2
Contrats pro. et d'apprentissage	14	11
Total des effectifs	37	28

9.14.2 Engagements hors bilan

9.14.2.1 Engagements donnés

BSPCE / BSA

Au 31 décembre 2023, il existe :

- 125.000 BSPCE attribués à M. Edouard MASSEAU, Président du Conseil d'administration et de Directeur Général du groupe, permettant chacun de souscrire à 1 action d'IMMO BLOCKCHAIN au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission. Ils sont exerçables depuis le 17 octobre 2019 et deviendront caducs de plein droit le 17 octobre 2025 ;
- 15.625 BSPCE attribués à une salariée du groupe permettant chacun de souscrire à 1 action d'IMMO BLOCKCHAIN au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission. Ils seront exerçables à compter du 31 janvier 2022 et deviendront caducs de plein droit le 31 janvier 2025.
- 300.000 actions gratuites attribuées à M. Edouard MASSEAU, Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société avec une date d'acquisition le 30 juin 2024 pour les Actions Gratuites Tranches 1 (50%) et le 30 juin 2025 pour les Actions Gratuites Tranches 2 (50%).

Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Au 27 septembre 2022, la société DIMOBA reconnaît que le montant global de sa créance vis-à-vis de M. Laurent ALEXANDRE (actuellement Directeur Général de la société) au titre d'une avance en compte courant d'associé s'élève à 108 K€.

Le créancier accepte expressément et irrévocablement d'abandonner la créance qu'il détient sur la société au titre d'une avance en compte courant d'associé ouvert à son nom, à hauteur de 108 K€, et s'interdit en conséquence d'en réclamer le paiement à la société DIMOBA, ni au cessionnaire, la société IMMO BLOCKCHAIN.

Cependant, la société IMMO BLOCKCHAIN s'engage définitivement et irrévocablement à ordonner le remboursement par la société DIMOBA, en une ou plusieurs fois, selon la trésorerie disponible, la somme totale de 108 K€, sous réserve au jour de chaque remboursement de la constatation de la réalisation par la société DIMOBA, au titre du dernier exercice social clos (arrêté par le Président), d'un bénéfice comptable avant impôts bénéficiaire, après apurement des pertes comptables constatées.

Contrat de location immobilière

Au 31 décembre 2023, l'engagement de paiement futur minimal s'élève pour un montant de 2 490 K€.

En effet, la société TANNERIE a souscrit un contrat de bail immobilier le 19/07/2021 financé pour un montant de total de 2 870 K€, remboursable sur une durée de 17 ans.

9.14.2.2 Engagements reçus

Néant.

9.14.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à 20 K€ au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 pour les sociétés intégrées globalement (contre 13 K€ au 31/12/2022).

10 Informations proforma

10.1 Périmètre de consolidation proforma

Sociétés	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation 30/06/2023	Méthode de consolidation 31/12/2022	% contrôle 30/06/2023	% contrôle 31/12/2022	% intérêt 30/06/2023	% intérêt 31/12/2022
ONE EXPERIENCE	824 187 579	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Société mère	Société mère				
INVESTOKEN	913 424 495	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
INVESTOKEN REALTY	920 899 689	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	51,00%	51,00%
JAFO	408 786 424	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LA BOULEAUNIÈRE	821 749 926	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LA FERME DE LA CORDE	880 916 150	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration proportionnelle	Intégration proportionnelle	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%
LES RHODOS	849 449 947	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%
LES TERRASSES DU MONT BLANC	819 676 123	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ONE EXPERIENCE FACTORY	831 284 849	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ONE EXPERIENCE HOTELS	849 492 244	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ONE NEST	912 642 139	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
RAMBAGH	2 806 392 000 033	N°61 Q.I SIDI GHANEM MARRAKECH	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
TANNERIE	902 973 155	19 rue Raymond Soulas 44400 Reze	Mise en équivalence	Mise en équivalence	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
GALET	894 184 738	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
MURS GALET	894 251 842	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
DIMOBA	828 280 560	67 rue D'aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
COMPAGNIE MEETING	413 893 447	12, rue Perronet 92200 Neuilly-sur-Seine	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Sous-palier :								
KERISPER	904 955 762	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LE LODGE KERISPER	452 283 989	4 rue du Latz Kerisper 56470 La Trinité-sur-Mer	Intégration globale	Intégration globale				

10.2 Bilan consolidé proforma

Proforma - En K€	31/12/2023	31/12/2022
<u>Actif immobilisé</u>		
Immobilisations incorporelles	4 065	10 104
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>	3 492	9 198
Immobilisations corporelles	6 865	6 373
Immobilisations financières	9 309	53
Titres mis en équivalence	-27	2
Total de l'actif immobilisé	20 212	16 532
<u>Actif circulant</u>		
Stocks et en-cours	3	1
Impôts différés actif	65	62
Créances d'exploitation	1 224	405
Créances hors exploitation	1 604	564
Charges constatées d'avance	90	98
Trésorerie	929	909
Total de l'actif circulant	3 915	2 040
Total de l'actif	24 126	18 571
Proforma - En K€	31/12/2023	31/12/2022
<u>Capitaux propres</u>		
Capital	7 397	7 867
Primes	1 377	1 849
Réserves	2 542	-1 577
Écarts de conversion	4	0
Résultat net	-499	-627
Total des capitaux propres - Part du groupe	10 846	7 511
Intérêts minoritaires	-2	6
Capitaux propres de l'ensemble	10 844	7 517
Provisions	22	12
<u>Dettes</u>		
Dettes financières	7 904	7 991
Dettes d'exploitation	2 168	1 469
Dettes hors exploitation	2 613	1 510
Produits constatés d'avance	577	72
Total du passif circulant	13 283	11 054
Total du passif	24 126	18 571

10.3 Compte de résultat consolidé proforma

Proforma - En K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	5 729	4 222
Autres produits d'exploitation	161	186
Charges d'exploitation		
Achats consommés	-2 317	-839
Charges externes et autres	-1 686	-1 733
Impôts, taxes et versements assimilés	-89	-72
Charges de personnel	-1 661	-1 299
Dotations aux amortissements et provisions	-466	-425
Autres charges de gestion courante	-52	-65
Résultat d'exploitation avant dotations des écarts d'acquisition	-382	-24
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations des écarts d'acquisition	-382	-24
Charges financières	-151	-96
Résultat financier	-144	-96
Résultat courant avant impôt	-525	-120
Résultat exceptionnel	56	-469
Impôts sur les bénéfices	-3	-33
Impôts différés	-2	-5
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-29	1
Résultat de l'ensemble consolidé	-502	-627
Intérêts minoritaires	-3	0
Résultat net - Part du groupe	-499	-627

	31/12/2023	31/12/2022
EBITDA	85	401
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Dotations aux amortissements et provisions	-466	-425
EBIT	-382	-24

ONE EXPERIENCE

COMPTES SOCIAUX
31 DECEMBRE 2023

ONE EXPERIENCE SA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9.162.167 €

Siège social : 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-

BILLANCOURT

824 187 579 RCS NANTERRE

ONE EXPERIENCE

Société anonyme au capital de 9 162 161 €

8, rue Barthélémy Danjou
92100 Boulogne Billancourt

RCS Nanterre 824 187 579 Nanterre

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

 TÉL / 01 45 61 20 40

 3, rue d'Héliopolis - 75017 Paris

 pkf-arsilon.com

BCRH & Associés (membre de PKF ARSILON)
Sas au capital de 1 300 000 € - RCS Paris 490 092574

A l'Assemblée Générale de la société **ONE EXPERIENCE**,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ONE EXPERIENCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par une perte de 1 019 264 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Principes d'évaluation et de comptabilisation des immobilisations financières :

La note de l'annexe intitulée « Principes, règles et méthodes comptables » expose en paragraphe 4.2 les modalités d'évaluation qui sont applicables aux « immobilisations financières ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation de la méthode retenue par la société et nous avons vérifié sa

correcte application et le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.

- Autres aspects relatifs à l'établissement des comptes annuels :

Plus globalement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 Avril 2024

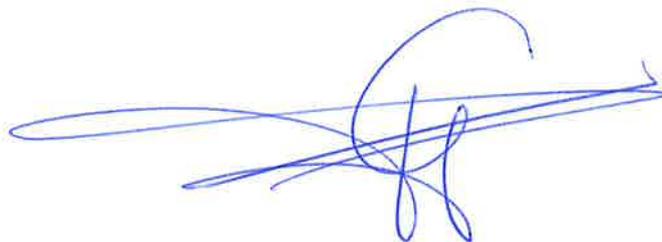
BCRH & Associés

Membre de PKF ARSILON

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Paul Gauteur



- Bilan Actif -

En euros	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 710	1 710		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11 460		11 460	11 460
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 500	2 500		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	7 720 552	912 561	6 807 991	6 846 881
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 443		8 443	23 443
ACTIF IMMOBILISE	7 744 664	916 771	6 827 893	6 881 784
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	25 000		25 000	
Autres créances	3 507 369		3 507 369	2 651 415
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres :)				
Disponibilités	616		616	3 986
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	472		472	3 268
ACTIF CIRCULANT	3 533 456		3 533 456	2 658 689
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	11 278 121	916 771	10 361 350	9 540 454

- Bilan Passif -

En euros		Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Capital social ou individuel	Dont versé :	9 162 161	7 866 712
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		1 968 125	1 849 180
Écarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		(875 461)	(394 864)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(1 019 264)	(480 597)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		66 794	50 997
Capitaux propres		9 302 355	8 891 427
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres fonds propres			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Provisions			
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		99 592	101 177
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		85 832	237 200
Dettes fiscales et sociales		178	194
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		873 393	310 455
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
DETTES		1 058 995	649 027
Écarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		10 361 350	9 540 454

- Compte de résultat -

En euros	France	Export	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	25 000		25 000	
Chiffre d'affaires nets	25 000		25 000	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			180	
Autres produits			2 129	2
Produits d'exploitation			27 309	2
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				(800)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			139 473	75 834
Impôts, taxes et assimilés			854	194
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				437
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			4	299
Charges d'exploitation			140 330	75 964
RESULTAT D'EXPLOITATION			(113 022)	(75 962)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers			30 969	37 047
Produits financiers de participations			30 969	37 047
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			914 498	366
Dotations financières aux amortissements et provisions			912 561	
Intérêts et charges assimilées			1 937	366
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			(883 529)	36 680
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(996 551)	(39 282)
Produits exceptionnels				513 600
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				513 600
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Charges exceptionnelles			22 713	954 915
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			6 915	137 561
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				801 557
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			15 797	15 797
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(22 713)	(441 315)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			58 278	550 649
TOTAL DES CHARGES			1 077 541	1 031 246
BENEFICE ou PERTE			(1 019 264)	(480 597)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Société : ONE EXPERIENCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

1 Activité de la société et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 *Activité de la société*

La SA ONE EXPERIENCE au capital de 9 162 161 euros dont le siège social est 8 Rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt et dont le SIREN est 824187579 présente le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2023 qui se caractérise par les données suivantes :

- Total Bilan : 10 361 350 euros
- Résultat net comptable : (1 019 264) euros

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société ONE EXPERIENCE.

1.2 *Fait caractéristique de l'exercice*

- **Gouvernance de la société**

Durant l'exercice 2023, aucune modification de gouvernance n'a été apportée.

Le Conseil d'administration de la société est actuellement composé de 3 membres :

- M. Edouard MASSEAU – Président du Conseil d'administration et Directeur Général ;
- M. Gilles ENGUEHARD – Administrateur ;
- Mme Elodie BRETAUDEAU FONTEILLES – Administratrice.

- **Changement de dénomination sociale**

L'Assemblée Générale du 28 juin 2023 a décidé de modifier la dénomination de la société IMMO BLOCKCHAIN qui sera désormais dénommée ONE EXPERIENCE.

- **Suspension du contrat de liquidité**

A compter du 11 septembre 2023, le contrat de liquidité portant sur les actions ONE EXPERIENCE confié par ONE EXPERIENCE à TSAF, a été suspendu. Cette suspension intervient dans un contexte de croissance et de poursuite de la stratégie du groupe sur les marchés de l'évènementiel et de l'«hospitality».

A la date de suspension, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 964 actions,
- 15 587,22 euros.

- **Mouvement de périmètre**

Les prises de participations consolidées à la clôture de l'exercice

- En mai 2023, augmentation de la participation de la société ONE EXPERIENCE dans la société GALET, Hôtel et spa 3 étoiles pour détenir 100% des parts sociales.
- En mai 2023, augmentation de la participation de la société ONE EXPERIENCE dans la société LES ORMES, domaine avec château à Ouzouer des champs pour détenir 100% des parts sociales.

Acquisition au cours de l'exercice

- En date du 18 juillet 2023 ; la société ONE EXPERIENCE a fait l'acquisition de 100% des parts sociales la société COMPAGNIE MEETING, agence de communication événementielle constituée en 1997 et qui a pour activités la conception, la réalisation et la production de toutes manifestations événementielles dans le domaine de la communication des entreprises.

Sortie de périmètre

- Le 22 février 2023, la société ONE EXPERIENCE a cédé la société REAVILZ, détenue à 80%.

- **Augmentation de capital**

Suivant les délibérations de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 mai 2022 et décision du directeur général du 1er juin 2023, le capital social de la société ONE EXPERIENCE a été augmenté d'une somme de 1,425 M€ suite à la décision d'augmentation de capital de la société par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé.

Suite à cette opération, le capital social de la société s'élève désormais à 9 162 167 euros.

Cette augmentation de capital a été souscrite et libérée

- A hauteur de 1 125 009,80 euros par compensation de créances
- Pour le solde, soit 299,990,70 euros par versement sur le compte de la société.

1.3 Comparabilité des comptes

Les comptes ci-après couvrent la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 soit une durée de 12 mois. Les comptes au 31/12/2022 et au 31/12/2023 sont donc comparables.

2 Evènement significatif survenu depuis la clôture de l'exercice

Cession de participations

- En date du 1er janvier 2023 la société ONE EXPERIENCE a cédé ses participations dans la société LA BOULEAUNIERE détenue à 100%
- En date du 1er janvier 2023, la société O2ONE EXPERIENCE a cédé ses participations dans la société SCI RHODOS détenue à 100%
- En date du 1er janvier 2023, la société ONE EXPERIENCE a cédé ses participations dans la société SCI FERME DE LA CORDE détenue à 33,33%

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2022-04 du 4 novembre 2022.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et/ou du compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Ces estimations peuvent être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles sont établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels et corporels ;
- L'évaluation et la valorisation des titres de participations.

3.3 Dérogations aux principes généraux

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4 Informations relatives au bilan actif

4.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par la société sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunt sont rattachés au coût d'acquisition.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe **4.1.2.1**.

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont reprises en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

4.1.1 Etat de l'actif immobilisé

En euros	Montant au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 170			13 170
Total des immobilisations incorporelles	13 170			13 170
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agencements des constructions				
Inst. techniques, mat. et outillages industriels				
Inst. générales, agencnts, aménagements divers	2 500			2 500
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	2 500			2 500
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	6 846 881	873 670		7 720 552
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	23 443		15 000	8 443
Total des immobilisations financières	6 870 324	873 670	15 000	7 728 994
TOTAL GENERAL	6 885 994	873 670	15 000	7 744 664

Le poste des immobilisations financières est composé de titres de participations.

La variation positive de 873 670 euros se décompose de la façon suivante :

- Le 11 mai 2023, rachat des titres et prise de participation de 100% du capital et des droits de vote de la société LES ORMES pour 2 926 euros ;
- Le 11 mai 2023, rachat des titres et prise de participation de 100% du capital et des droits de vote de la société GALET pour 244 209.09 euros ;
- Le 18 juillet 2023, prise de participation de 100% du capital et des droits la société COMPAGNIE MEETING pour un montant de 626 535 euros.

La variation négative de 15 000 euros se décompose de la façon suivante :

- Le 21 septembre 2023, la variation du compte de liquidité est de (15 000 euros).

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

En euros	Montant au 01/01/2023	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 710			1 710
Total des immobilisations incorporelles	1 710			1 710
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constr.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Installations générales, agencements, aménagements	2 500			2 500
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	2 500			2 500
TOTAL GENERAL	4 210			4 210

4.1.2.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissements	
	Mode	Durée
Installations générales, agencements, aménagements divers	Linéaire	5 ans

4.2 Actif circulant

4.2.1 Etats des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	31/12/2022
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	8 443	8 443		23 442
Total actif immobilisé	8 443	8 443		23 442
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	25 000	25 000		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	27 045	27 045		42 019
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)	3 425 283	3 425 283		2 606 340
Débiteurs divers	55 041	55 041		3 057
Total actif circulant	3 532 369	3 532 369		2 651 416
Charges constatées d'avance	472	472		3 268
TOTAL DES CREANCES	3 541 283	3 541 283		2 678 126
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

4.2.2 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à la valeur nominale.

4.2.3 Produits à recevoir

	31/12/2023	31/12/2022
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	25 000	
Autres créances		
Total créances	25 000	
TOTAL	25 000	

4.2.4 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation :		
CCA d'exploitation	472	3 268
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	472	3 268

5 Informations relatives au bilan passif

5.1 Capitaux propres

5.1.1 Capital social

Le capital social se décompose ainsi :

	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	7 866 712	1 295 449		9 162 161	1

5.1.2 Variation des capitaux propres

	01/01/2023	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2023
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	7 866 712	1 295 449					9 162 161
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 849 180				118 945		1 968 125
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	(394 864)						(875 461)
Résultat de l'exercice	(480 597)			480 597		(1 019 264)	(1 019 264)
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	50 997						66 794
Dividendes versés							
Total capitaux propres	8 891 427	1 295 449		480 597	118 945	(1 019 264)	9 302 355

5.1.3 Tableau d'affectation du résultat de l'exercice soumis à l'Assemblée Générale

Origines	Montant
Report à nouveau de l'exercice	(875 461)
Résultat de l'exercice	(1 019 264)
Prélèvement sur les réserves	
TOTAL	(1 894 725)
Affectations	Montant
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	(1 894 725)
TOTAL	(1 894 725)

5.1.4 Provisions réglementées

Voir 5.2.1

5.2 Passifs et provisions

5.2.1 Etats de provisions

Nature des provisions	Montant au début 2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à fin 2023
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'exercice	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	50 997	15 797				66 794
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
Total des provisions réglementées	50 997	15 797				66 794
TOTAL GENERAL	50 997	928 358				979 355
Dont dotations et reprises d'exploitation						
Dont dotations et reprises financières		912 561				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		15 797				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

5.2.2 Etats des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
à un an maximum	99 592	99 592			95 293
à + de un an					5 883
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	85 832	85 832			237 200
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	178	178			194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	873 175	873 175			310 237
Autres dettes	218	218			218
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	1 058 995	1 058 995			649 026
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 884				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

5.2.2.1 Charges à payer

	31/12/2023	31/12/2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 771	78 929
Dettes fiscales et sociales	178	194
Total dettes d'exploitation	39 948	79 123
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	39 948	79 123

6 Informations relatives au compte de résultat

6.1 Compte de résultat

6.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	31/12/2023			31/12/2022
	France	Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	25 000		25 000	
TOTAL	25 000		25 000	

6.1.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2023	31/12/2022
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	180	
Autres produits	2 129	2
TOTAL	27 309	2

6.1.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à (883 529) euros et se décompose de la façon suivante :

En euros	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Produits financiers	30 969	37 047
Produits de participations	30 969	37 047
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	914 498	366
Dotations financières aux amortissements et provisions	912 561	
Intérêts et charges assimilées	1 937	366
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	(883 529)	36 680

Les principales charges financières se décomposent de la façon suivante :

- Dépréciation Titres RHODOS : 50 060 €
- Dépréciation Titres BOULEAUNIÈRE : 578 000 €
- Dépréciation Titres DIMOBA : 283 500 €

6.1.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à (22 713) euros et se décompose de la façon suivante :

En euros	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Produits exceptionnels		513 600
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		513 600
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Charges exceptionnelles	22 713	954 915
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 915	137 561
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		801 557
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	15 797	15 797
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(22 713)	(441 315)

6.1.5 Impôts sur les sociétés

	Exercice 31/12/2023					Exercice 31/12/2022
	Résultat avant report déficiaire	Report déficiaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	(996 551)		(996 551)		(996 551)	(39 282)
Résultat exceptionnel à court terme	(22 713)		(22 713)		(22 713)	(441 315)
Résultat exceptionnel à long terme	(1 019 264)		(1 019 264)		(1 019 264)	(480 597)
Résultat intégration fiscale						
Participation des salariés						
Créances d'impôt						
Total avant impôt	(1 019 264)		(1 019 264)		(1 019 264)	(480 597)
Total général	(1 019 264)		(1 019 264)		(1 019 264)	(480 597)

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.



7 Autres informations

7.1 *Identité de la société mère consolidant les comptes de la société*

La société ONE EXPERIENCE est mère d'un groupe consolidé.

7.4 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du Groupe et sont conclues à des conditions normales de marché.

7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	10 000
Autres honoraires	5 000
TOTAL	15 000

7.6 BSPCE

Au 31 décembre 2023, il existe :

- 125.000 BSPCE attribués à M. Edouard MASSEAU, Président du Conseil d'administration et de Directeur Général du groupe, permettant chacun de souscrire à 1 action de ONE EXPERIENCE au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission. Ils sont exerçables depuis le 17 octobre 2019 et deviendront caducs de plein droit le 17 octobre 2025 ;
- 15.625 BSPCE attribués à une salariée du groupe permettant chacun de souscrire à 1 action de ONE EXPERIENCE au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission. Ils seront exerçables à compter du 31 janvier 2022 et deviendront caducs de plein droit le 31 janvier 2025.

ONE EXPERIENCE

CONVENTIONS REGLEMENTEES
31 DECEMBRE 2023

ONE EXPERIENCE SA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9.162.167 €

Siège social : 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-

BILLANCOURT

824 187 579 RCS NANTERRE

ONE EXPERIENCE

Société anonyme au capital de 9 162 161 €

8, rue Barthélémy Danjou
92100 Boulogne Billancourt

RCS Nanterre 824 187 579 Nanterre

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société ONE EXPERIENCE,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Néant.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Convention de prestation de services conclue avec la société ROSHEART FINANCES

- Nature et modalités :

La convention de prestation de services en date du 15 décembre 2022 conclue entre la société ROSHEART FINANCES et ONE EXPERIENCE à compter du 1er janvier 2022. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles ROSHEART FINANCES assure les prestations suivantes au profit de ONE EXPERIENCE :

- Prestations de conseil et d'assistance en matière de croissance et développement (identification de cibles, étude des synergies, négociations, etc.) et de réflexions stratégiques notamment en matière de recherche du nouveau lieu d'exploitation pour les besoins de l'activité de ONE EXPERIENCE.

L'exécution de cette convention a conduit votre société à enregistrer une charge de 20 000 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- **Administrateur concerné :**

M. Gilles ENGUEHARD (Administrateur de la société ONE EXPERIENCE / Gérant de la société ROSHEART FINANCES)

- **Motif justifiant de son intérêt pour la société :**

Cette convention vise à développer le Groupe.

2.2 Convention de prestation de services conclues avec la société MENALLEN

- **Nature et modalités :**

La convention de prestation de services en date du 15 décembre 2022 conclue entre la société MENALLEN et ONE EXPERIENCE à compter du 1er janvier 2022. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles MENALLEN assure les prestations suivantes au profit de ONE EXPERIENCE :

- Prestations de conseil et d'assistance en matière de croissance et développement (identification de cibles, étude des synergies, négociations, etc.) et de réflexions stratégiques notamment en matière de recherche du nouveau lieu d'exploitation pour les besoins de l'activité de ONE EXPERIENCE.

L'exécution de cette convention a conduit votre société à enregistrer une charge de 20 000 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- **Administrateur concerné :**

M. Edouard MASSEAU (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société ONE EXPERIENCE / Gérant de la société MENALLEN)

- **Motif justifiant de son intérêt pour la société :**

Cette convention vise à développer le Groupe.

2.3 Convention de trésorerie conclue avec la société CPI

- **Nature et modalités :**

Le compte courant d'associés entre la société CPI représentée par son Gérant M. Pascal CHEVALIER, et ONE EXPERIENCE pour une durée indéterminée. Ces avances en comptes courant seront remboursées en fonction des disponibilités et des besoins de trésorerie de la Société moyennant un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt maximum fiscalement déductible aux comptes courants d'associés déterminé à l'article 39 1 3° du CGI.

A la clôture, le montant cumulé des avances en compte-courant s'élevait à 0 €.

- **Administrateurs et entités concerné :**

M. Pascal CHEVALIER (administrateur et Président de la société CPI)

- Motif justifiant de son intérêt pour la société :

L'intérêt de cette convention pour ONE EXPERIENCE est de pouvoir bénéficier d'avances en compte courant de la société CPI lui permettant d'assurer ses besoins de trésorerie à court terme.

2.4 Convention de trésorerie conclue avec la société CTB

- Nature et modalités :

Le conseil d'administration du 24 juin 2017 a autorisé la signature d'une convention de compte courant d'associés entre la société CTB représentée par son Gérant M. Pascal CHEVALIER, et ONE EXPERIENCE pour une durée indéterminée. Ces avances en comptes courant seront remboursées en fonction des disponibilités et des besoins de trésorerie de la Société moyennant un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt maximum fiscalement déductible aux comptes courants d'associés déterminé à l'article 39 1 3° du CGI.

A la clôture, le montant cumulé des avances en compte-courant s'élevait à 4 000 €, hors intérêts.

- Personnes concernées :

M. Pascal CHEVALIER (administrateur et Président la société CTB)

- Motif justifiant de son intérêt pour la société :

Ce compte courant est issu de l'acquisition par ONE EXPERIENCE du compte courant détenu par ROSHEART dans les sociétés SCI LES TERRASSES DU MONT BLANC et la SARL JAFO MARTIME suite aux apports des titres de ces dernières à ONE EXPERIENCE (les apporteurs des titres des filiales n'étant plus associés de ces dernières, ils n'ont plus vocation à détenir un compte courant directement dans les filiales).

Paris, le 29 avril 2024

BCRH & Associés

Membre de PKF ARSILON

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

Paul Gauteur

